

Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN)

Formulaire de vérification d'admissibilité au volet 3

Volet 3

Réalisation de travaux correctifs (démolition partielle ou totale, modification structurale ou reconstruction) sur un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences en cas de rupture est « minimal » ou « faible » **et qui n'est pas** un « barrage associé¹ ».

Les travaux correctifs sont ceux décrits dans l'autorisation de modification de structure ou de démolition du barrage, délivrée par le Ministère.

1 Selon l'article 4 du Règlement sur la sécurité des barrages (RSB), un « barrage associé » est un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est « minimal » ou « faible » et qui est situé sur le pourtour du même réservoir qu'un barrage à forte contenance dont le niveau des conséquences d'une rupture est égal ou supérieur à « moyen ».

Un barrage associé est plutôt admissible au volet 2 du PAFMAN.

Identification

Numéro du barrage à forte contenance visé par la demande (numéro X dans le Répertoire des barrages du Ministère)	X
Le niveau des conséquences en cas de rupture de ce barrage est-il « minimal » ou « faible »?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (non admissible au volet 3)
Le barrage visé par la demande est-il un « barrage associé » (art. 4 du RSB)?	<input type="checkbox"/> Oui (non admissible au volet 3) <input type="checkbox"/> Non
Nom de la municipalité propriétaire du barrage :	
Nombre d'habitants de la municipalité propriétaire :	

Personne-ressource

Nom du responsable à joindre :	
Adresse postale :	
	Code postal :
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande :	
Téléphone :	Courriel :

Résolution municipale

Avez-vous joint une copie de la résolution municipale autorisant la présentation de la demande? : Oui Non

Si vous avez répondu non, veuillez en expliquer la raison :

Cumul de l'aide financière

La municipalité a-t-elle obtenu ou prévoit-elle obtenir une aide financière d'un autre ministère, d'une agence, d'une société d'État ou d'un mandataire du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, ou encore des entités municipales, sauf celles bénéficiant directement de l'aide pour le même projet ? :

Oui Non

Si oui :

1. Indiquez le nom du programme :
2. Indiquez le montant de l'aide accordée :
3. Joignez un document résumant les dépenses et les travaux justifiés pour cette autre aide financière.

Programme :

Montant :

Dépenses admissibles

Total des dépenses admissibles au volet 3 dont le remboursement est demandé :

\$

Déclaration de conformité - volet 3 (art. 5 et 10 de la Loi sur la sécurité des barrages)

La municipalité admissible confirme qu'elle a réalisé les travaux correctifs autorisés en vertu de l'article 5 de la Loi sur la sécurité des barrages et transmis l'attestation de conformité des travaux établissant que ces derniers ont été effectués conformément aux plans et devis ainsi qu'aux conditions prévues dans l'autorisation.

Oui Non

Si vous avez répondu non, veuillez en indiquer la raison :

Autorisation de modification de structure ou de démolition partielle ou totale (art. 5, LSB)

Numéro d'intervention :

Date d'autorisation :

Attestation de conformité des travaux (art. 10, LSB)

Date de la fin des travaux :

Date de l'attestation de conformité des travaux signée par l'ingénieur responsable du suivi des travaux :

Déclaration et signature

Je,
(nom en lettres moulées), en tant que représentant dûment mandaté par résolution municipale, certifie que les renseignements fournis et les documents annexés sont, à ma connaissance, complets et véridiques en tous points.

Signature

Date

Transmettez ce formulaire rempli et signé à l'adresse courriel : Programme.PAFMAN@environnement.gouv.qc.ca